

# ASSEMBLEE GENERALE



## SEANCE PLENIERE

(SEANCE D'OUVERTURE)

SEPTIEME SESSION

Mardi 14 octobre 1952, à 11 heures

Documents officiels

Siège permanent, New-York

### SOMMAIRE

	Pages
Ouverture de la septième session de l'Assemblée générale.....	1
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.....	1
Allocution de l'Honorable Vincent Impellitteri, Maire de la ville de New-York	1
Allocution de l'Honorable Warren R. Austin, Président du Comité consultatif du Siège .....	2
Allocution de M. Trygve Lie, Secrétaire général des Nations Unies.....	3
Allocution de M. Luis Padilla Nervo, Président de la sixième session.....	5
Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs.....	8
Election du Président .....	9

Président: M. Lester B. PEARSON (Canada).

Président provisoire: M. Luis PADILLA NERVO (Mexique).

#### Ouverture de la septième session de l'Assemblée générale

[Point 1 de l'ordre du jour]

1. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*traduit de l'espagnol*): Je déclare ouverte la première séance de la septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

#### Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

[Point 2 de l'ordre du jour]

2. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*traduit de l'espagnol*): Conformément aux dispositions de l'article 64 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les représentants, debout, observent le silence.*

#### Allocution de l'Honorable Vincent Impellitteri, Maire de la ville de New-York

3. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*traduit de l'espagnol*): L'Assemblée générale se réunit pour la première fois au Siège permanent de l'Organisation des Nations Unies. En cette occasion mémorable, nous avons l'honneur de compter parmi nous le Maire de la ville de New-York, l'Honorable Vincent Impellitteri, qui doit nous adresser la parole. Nous entendrons aussi le Président du Comité consultatif du Siège, l'Honorable

Warren R. Austin, et le Secrétaire général des Nations Unies, M. Trygve Lie.

4. Je donne la parole au Maire de la ville de New-York, l'Honorable Vincent Impellitteri.

5. **M. IMPELLITTERI** (*traduit de l'anglais*): Au moment où je vous accueille ici, c'est avec une grande fierté que j'ai présent à la mémoire ce jour d'octobre 1946 où, alors que j'exerçais par intérim les fonctions de Maire de la ville de New-York, j'ai eu l'insigne

*Les Documents officiels de la septième session de l'Assemblée générale sont imprimés et distribués en fascicules, c'est-à-dire que le compte rendu de chaque séance paraît sous forme de fascicule séparé, publié dans le plus bref délai possible. Cette présentation permettra de réunir ces fascicules en volumes, par organe et session. Chaque série de fascicules consacrée au compte rendu des séances d'un même organe est foliotée consécutivement de bout en bout. A la fin de la session, le Secrétariat publiera pour chaque série une couverture imprimée et un fascicule liminaire qui comprendra la page de titre, la table des matières, la liste des membres présents, l'ordre du jour et toutes autres matières préliminaires. Avant de mettre en volume une série de fascicules, il conviendra de faire précéder le compte rendu de la séance d'ouverture de ce fascicule liminaire. Pour éviter toute confusion, les fascicules qui donneront le compte rendu des séances d'ouverture et de clôture en porteront la mention très apparente.*

*Après la clôture de la session, les séries complètes de fascicules seront mises en vente à l'intention du public.*

honneur de souhaiter la bienvenue aux délégués des Nations Unies lorsque l'Assemblée générale s'est réunie officiellement pour la première fois dans le parc de Flushing Meadow.

6. Je m'en souviens comme d'un événement mémorable et magnifique à la fois, entouré d'une atmosphère de bonne volonté, d'optimisme et d'espoir. Nous éprouvons tous une émotion profonde devant ce témoignage manifeste d'un immense effort mondial dont les buts étaient la compréhension et la paix universelles. J'ai dit à l'époque que le peuple de New-York, pleinement conscient de l'importance capitale de vos débats, était heureux d'accueillir les représentants des Etats Membres et qu'il était animé à leur égard de sentiments d'amitié. J'ai dit que nous avions la conviction sincère que le succès viendrait un jour récompenser vos efforts.

7. Six années ont passé depuis cette date historique, années difficiles, marquées de grandes réussites et de quelques graves échecs. L'optimisme des débuts et peut-être même, dans une certaine mesure, la bonne volonté se sont certainement affaiblis à l'épreuve du temps. Mais, permettez-moi de vous dire, Messieurs, que le temps n'a pas amoindri les espérances que nous plaçons en vous ni la bonne foi avec laquelle les peuples pacifiques du monde s'efforcent de réaliser la paix universelle. Et il n'a pas non plus amoindri l'enthousiasme de la population de la ville de New-York pour les buts que vous visez. La faveur de l'opinion publique, à New-York et aux Etats-Unis, va à une Organisation des Nations Unies qui, remplissant sa mission sans défaillance, luttera dans le monde entier contre les forces d'agression et parviendra à les anéantir.

8. Je vous souhaite donc à nouveau la bienvenue aujourd'hui au nom de mes concitoyens et proclame à nouveau notre conviction que les décisions auxquelles vous aboutirez, en vous fondant sur l'égalité des droits de l'homme, parviendront à rendre au monde une paix durable. Je puis vous donner l'assurance que le peuple de New-York a la profonde conviction que des hommes de toutes les nations, de toutes les religions, de tous les milieux sociaux, peuvent trouver un terrain d'entente, sans ensuite éprouver de sentiments d'amertume, se répandre en accusations ou recourir à la force des armes. C'est à cette conviction que nous avons obéi lorsque nous vous avons demandé de choisir notre grande métropole pour y installer votre Siège permanent.

9. Nous avons exposé alors quels étaient à notre avis les avantages que présentait, du point de vue pratique, votre installation permanente ici même. Nous avons mis à votre entière disposition les grandes possibilités qu'offre New-York. Nous avons promis à l'Organisation des Nations Unies de participer dans toute la mesure possible à la construction de l'édifice impressionnant qui nous abrite aujourd'hui et à l'aménagement des bâtiments qui l'entourent; nous avons tenu notre promesse. Lorsque nous contemplons l'imposant ensemble architectural qui a surgi du tourbillon des travaux de ces trois années, nous nous sentons largement récompensés. Le passage souterrain de la Première Avenue, dont la construction présente de considérables difficultés techniques, sera terminé le printemps prochain. C'est à ce moment là que cette magnifique demeure des Nations Unies, riche de beauté et d'avantages pratiques, sera enfin complète.

10. Les historiens de l'avenir écriront, nous en sommes persuadés, que de ce lieu sont issues la sagesse et la concorde qui ont apporté la paix et le bonheur à un monde tourmenté. A l'instant présent, c'est vers la ville de New-York que convergent les espérances du monde entier.

11. Le peuple des Etats-Unis a conscience de la tâche qui lui revient personnellement de créer une atmosphère favorable à une entente collective. Au cours du passé, nous nous sommes fort bien entendus avec des gens de tous les pays. Nous avons fait, nous faisons encore et nous continuerons à faire tout notre possible pour vous offrir l'accueil et la coopération qui sont chez nous de tradition.

12. C'est dans un esprit d'amitié véritable que nous vous accueillons. Nous vous souhaitons de réussir dans vos travaux à l'heure où, dans cette nouvelle salle de l'Assemblée générale, vous vous préparez à inaugurer les importants travaux de votre septième session.

13. Vous tenez dans vos mains nos destinées communes.

#### Allocution de l'Honorable Warren R. Austin, Président du Comité consultatif du Siège

14. M. AUSTIN (*traduit de l'anglais*): L'histoire aujourd'hui nous effleure tous ensemble de son doigt de lumière. Le génie artisanal de l'homme, dont nous voyons l'expression devant nous, dans ce bâtiment des Nations Unies, est celui qui jadis, en Asie, a élevé les magnifiques édifices d'Angkor-Vat et du Taj Mahal. Dans l'hémisphère occidental, il a fait surgir les temples mayas et les cités modernes de l'Amérique latine. En France et en Angleterre, il a dressé vers le ciel l'ogive des cathédrales de Chartres et de Salisbury. Si nous embrassons du regard les édifices qui nous entourent, nous découvrons les affinités puissantes qui les relient aux grandes cultures du monde; nous sommes héritiers d'un patrimoine qui remonte à l'Egypte et à la Grèce. La conscience que nous avons de ce splendide passé ne manquera pas d'inspirer l'œuvre que nous allons accomplir, dans ce grandiose capitole, au service de la paix universelle.

15. Les artisans de ce capitole de la paix, qui sont-ils donc? A l'origine, se place le geste décisif du président Truman et du Congrès des Etats-Unis, quand ils ont invité l'Organisation des Nations Unies à s'installer sur le territoire des Etats-Unis. Nous sommes profondément émus de la générosité qu'a manifestée John D. Rockefeller Jr., qui a fait don de cet emplacement. Nous exprimons notre reconnaissance à l'Etat de New-York, qui a promulgué la législation nécessaire, ainsi qu'à la ville de New-York, qui a entrepris à cette occasion de grands travaux publics. Tels sont les faits qui ont permis d'élever, au long de la rivière, à cheval sur les rues, le bâtiment qui nous abrite aujourd'hui.

16. Il sied ici de rappeler le rôle qu'a joué Trygve Lie, Secrétaire général et chef du Secrétariat des Nations Unies. C'est lui qui a choisi une élite d'architectes et qui a hâté les travaux pour que le bâtiment fût prêt à nous recevoir aujourd'hui. Il est juste de rendre hommage à Wallace Harrison, dont le génie administratif et architectural a su harmoniser les multiples idées données par les architectes-conseils. Soilleux, d'Australie; Brunfaut, de Belgique; Niemeyer, du Brésil; Cormier, du Canada; Liang, de Chine; Le Corbusier, de France; Robertson, du Royaume-Uni; Markelius, de Suède;

Bassov, de l'Union soviétique; et Vilamojo, de l'Uruguay, ont composé le petit groupe de dix membres qui s'est réuni autour de M. Harrison pour mettre au point le projet définitif où se fondent l'art, la science et la technique de plusieurs continents. Ce sont ces architectes qui, sous la direction de M. Harrison, ont arrêté les plans d'une tour au toit plat, prenant jour sur l'est et sur l'ouest, et de l'immense amphithéâtre de l'Assemblée générale, ouvert aux nations du monde.

17. Ne nous en tenons pas là. D'autres artisans ont contribué à cette œuvre; ce bâtiment ne représente pas seulement le somptueux héritage du passé, il fait plus qu'apporter la preuve de l'éminence des architectes, des ingénieurs et des hommes d'Etat qui ont contribué à sa construction. Combien d'artistes ont réuni leurs efforts pour créer les grandes portes d'entrée de l'Assemblée générale, don du Canada? Comment se nomment les hommes et les femmes dont le labeur, au Danemark, en Norvège et en Suède, a permis de décorer les trois grandes salles de conseil? Qui a taillé et travaillé le bois d'Australie, de Grande-Bretagne et de Nouvelle-Zélande qui orne le bâtiment de l'Assemblée générale? Qui a fait venir de Rhodes les petits galets noirs qui ajoutent encore à la beauté de la fontaine offerte par d'innombrables écoliers? Et qui dira ce que représentait, pour chacun de ces enfants, l'offrande qu'il a apporté?

18. Ici, au Siège des Nations Unies, la pierre, le verre, le métal, le bois, le tissu se mêlent aux éléments de l'héritage humain que la Charte se propose de préserver. C'est ainsi que "Nous, peuples des Nations Unies", exprimons dans nos ornements symboliques notre désir profond de voir régner la morale, la loi, l'ordre. Si ces bâtiments reposent sur le roc de Manhattan, leurs fondations véritables sont dans les aspirations les plus nobles des hommes qui écoutent la Parole et la mettent en pratique, des hommes dont on a pu dire qu'ils étaient semblables à "un homme sensé qui a bâti sa maison sur le roc". Ces bâtiments ont pour base le sacrifice de ceux qui sont morts en Corée pour les Nations Unies et le dévouement d'autres héros qui, comme le comte Bernadotte, ont donné leur vie pour leur idéal d'un règlement pacifique des différends.

19. Ces bâtiments sont le symbole de notre foi et de notre détermination collective de défendre la vie humaine et d'étendre la liberté humaine. Mais ces bâtiments grandioses seraient chose morte sans "les œuvres". L'agression pourrait écraser les artistes qui ont élevé ces édifices de paix. Le pouvoir de détruire est aujourd'hui si grand qu'il pourrait même réduire à néant les cultures dont l'union est la raison d'être de ces bâtiments.

20. Mais les puissances spirituelles peuvent voir leurs ressources mobilisées, magnifiquement renforcées par les œuvres et vivifiées par l'esprit. Une meilleure compréhension entre hommes et femmes de toutes les nations est une nécessité vitale dont dépendent l'unité et la coopération universelle indispensables au maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce à l'œuvre accomplie au Siège des Nations Unies. Alors que nous prenons place dans la salle de l'Assemblée générale et aux réunions du Conseil, commençons nos travaux en invoquant Dieu, car c'est sur le plan spirituel que se résoudront tous les problèmes qui se posent à nous aujourd'hui. Si nous mettons tous en pratique la vérité, la justice et l'amitié entre nations, l'histoire

touchera de sa lumière toutes les régions du globe et tous les peuples de l'univers. C'est ainsi que, dans ce capitol de la paix, au génie artisanal viendront s'adjoindre les vertus de l'homme d'Etat.

### Allocution de M. Trygve Lie, Secrétaire général des Nations Unies

21. Le SECRETAIRE GENERAL (*traduit de l'anglais*): Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Messieurs les représentants des Etats Membres à la septième session de l'Assemblée générale, Mesdames et Messieurs qui êtes nos hôtes distingués.

22. C'est avec une profonde émotion qu'en ma qualité de Secrétaire général, je vous souhaite la bienvenue dans votre nouveau Siège, votre Siège permanent, achevé sept ans exactement après la mise en vigueur de la Charte des Nations Unies.

23. Quand je suis devenu Secrétaire général, l'Organisation des Nations Unies, alors à ses débuts, n'avait d'autre asile que le cœur des hommes. Personne ne savait où serait situé le Siège; tout ce qu'on savait, c'est qu'il serait quelque part aux Etats-Unis. On ignorait d'où viendraient les fonds pour l'édifier. Il n'y avait rien, pas même un plan sur une table à dessin. C'est assez dire que la création du Siège permanent a sans cesse constitué depuis cette époque une des plus grosses responsabilités de votre Secrétaire général envers vous. La voici maintenant, dans l'élan ascendant de ses lignes pleines de grâce, mais fermement ancrée sur le roc de Manhattan, cette grande salle où nous sommes maintenant réunis. C'est là, je l'espère, un heureux présage pour tous les hommes de bonne volonté. Les Nations Unies reposent sur les vérités éternelles que sont la fraternité humaine et l'interdépendance des peuples. Elles aspirent à faire respecter et appliquer toujours plus largement ces vérités à travers le monde.

24. Nous nous sommes installés à New-York au début de 1946. Beaucoup d'entre vous se souviennent de ces moments de trépidation et de labeur intense, dans des conditions difficiles. Le Conseil de sécurité s'est réuni pour la première fois dans le gymnase de Hunter College, transformé pour la circonstance; le Secrétariat et les délégations étaient répartis un peu partout dans New-York, dans des bureaux provisoires et dans des hôtels. Je me rappelle également les séances que nous avons tenues plus tard à l'hôtel Henry Hudson.

25. Lorsque, dans le courant de la même année, l'Organisation des Nations Unies a fixé son siège provisoire à Lake Success et que l'Assemblée générale s'est tenue dans le bâtiment de la ville de New-York, à Flushing Meadow, il nous a presque semblé, par comparaison avec l'existence que nous avons menée jusque-là, que nous étions installés pour tout de bon. Nombreux sont ceux qui se rappellent avec moi notre passage à Lake Success. Ces bâtiments industriels, convertis à la hâte en bureaux, n'étaient guère le cadre le plus favorable à un travail efficace; nous y avons pourtant fait œuvre utile, ainsi qu'à Flushing Meadow, dans la lutte que nous menons pour la paix et le progrès du monde.

26. C'est à Flushing Meadow, en décembre 1946, que l'Assemblée a définitivement décidé du Siège permanent. Le choix de la région de New-York était discuté; aussi, pour mettre fin à ce qui paraissait être une impasse, elle avait constitué un sous-comité qui s'était

rendu en voyage d'inspection à San-Francisco, à Boston, à Philadelphie et dans trois localités des environs de New-York. La Cinquième Commission de l'Assemblée générale avait abordé le 4 décembre l'examen du rapport de ce sous-comité. Elle en discutait encore le 11 décembre, lorsque le représentant des Etats-Unis, M. Warren Austin, qui vient de vous parler avec tant d'éloquence du nouveau Siègè, lui a annoncé que M. John D. Rockefeller Jr. avait offert, au nom de la famille Rockefeller, une somme de 8.500.000 dollars pour acheter l'emplacement où nous sommes réunis aujourd'hui. L'Assemblée générale a accepté cette offre [*résolution 100 (I)*]; c'est ainsi que nous avons cessé d'être en quête d'un foyer.

27. Le Gouvernement des Etats-Unis et la ville de New-York s'étaient engagés à aider pleinement l'Organisation des Nations Unies dans la création de son Siègè permanent. Ils l'ont fait avec enthousiasme et générosité. Grâce au prêt de 65 millions de dollars, libre de tout intérêt, consenti par les Etats-Unis, on a pu construire les bâtiments où nous travaillons aujourd'hui. La ville de New-York a non seulement étendu nos droits de riverains, mais a mis en chantier un vaste programme d'embellissement des abords du Siègè.

28. En 1947, après l'adoption, par le Congrès des Etats-Unis, l'Etat et la ville de New-York, de la législation voulue, j'ai pu, usant des pouvoirs que m'avait conférés l'Assemblée générale, accepter officiellement le terrain acquis avec les fonds offerts par la famille Rockefeller, ainsi que celui que la ville de New-York cédait à l'Organisation des Nations Unies.

29. Le caractère provisoire des installations dont disposaient l'Assemblée générale et les principaux organes des Nations Unies rendait urgente la construction d'un Siègè permanent. Cependant, d'autres facteurs entraient en jeu. Il était essentiel que les plans de la capitale d'une organisation mondiale fussent le fruit d'une collaboration internationale. L'aménagement du site réclamait le concours des meilleurs ingénieurs et architectes de tous les pays. En outre, il importait d'assurer une coordination étroite entre les travaux de construction entrepris par nous et les travaux d'embellissement auxquels la ville de New-York allait procéder dans le quartier.

30. Dès le début, le Comité consultatif du Siègè, qui comprenait seize membres et dont le Président a toujours été M. Warren Austin, m'a apporté un concours précieux. L'encouragement constant et l'aide magnifique que M. Austin et les membres du comité n'ont cessé de me prodiguer, ainsi que l'appui indéfectible du président Truman, ce grand et sincère ami de l'Organisation des Nations Unies, ont joué un rôle essentiel dans la construction du Siègè. C'est en m'appuyant sur les conseils et les avis du Comité consultatif du Siègè, ainsi que sur l'approbation et l'autorité de l'Assemblée générale, que j'ai pris les décisions qui s'imposaient et ai conclu les accords nécessaires, au cours de ces dernières années si remplies.

31. Le choix de l'architecte principal de cette grande entreprise ne présentait aucune difficulté: M. Wallace K. Harrison était l'homme tout indiqué, en raison de sa haute compétence et de sa vaste expérience. Sur son conseil, nous avons prié les gouvernements des Etats Membres de désigner des architectes et des ingénieurs pour participer aux travaux d'un bureau international d'architectes-conseils. Quinze Etats Membres ont nom-

mé des représentants à cet effet, qui ont collaboré avec M. Harrison, pendant cinq mois environ, à mettre au point la conception architecturale qui devait présider à la construction de ces bâtiments et à l'aménagement de leur cadre. M. Warren Austin a cité dix des membres de ce bureau. Je voudrais ajouter mon hommage personnel, qui s'adresse à eux tous. Le fait que des architectes de nationalités diverses, travaillant en équipe, aient pu dresser des plans sur lesquels ils étaient tous d'accord et que l'Assemblée générale a approuvés à l'unanimité constitue, on le reconnaîtra, une manifestation éclatante de la collaboration et de la coopération internationales.

32. Une fois retournés dans leur pays les architectes qui étaient venus de tous les coins du monde, M. Harrison et ses collaborateurs ont assumé, sous l'autorité dont m'avait investi l'Assemblée générale — envers qui j'étais responsable — la lourde tâche de mettre à exécution les plans établis. Si j'en avais le temps, j'aurais aimé, aujourd'hui, citer plusieurs noms parmi les collaborateurs de M. Harrison; mais il en est un que je dois nommer: M. James A. Dawson, l'ingénieur en chef. Ses qualités d'administrateur et son tact n'ont cessé, jour après jour, de faire que les travaux se sont déroulés sans à-coups.

33. Nous avons dû faire face à nombre de difficultés — retards, pénurie de matériaux, problèmes de construction, hausse des prix. Nous avons pu jusqu'ici les surmonter toutes. Si nous devons entreprendre les travaux aujourd'hui, il nous faudrait consacrer au moins 100 millions de dollars — et non 68 millions — à la construction de ces bâtiments, érigés pour notre fierté et notre joie comme pour celles des générations à venir.

34. Tant de personnes ont droit à notre gratitude! Non seulement les architectes, les ingénieurs, les spécialistes des travaux publics, mais aussi tous les dessinateurs qui se sont penchés sur les détails d'une section de plan, tous les ouvriers qui ont manié foreuse et riveteuse, grue, bulldozer ou pelle. Pour établir le plan détaillé des fondations, pour concevoir la complexe structure d'acier ou les installations mécaniques vastes et compliquées, il a fallu aux meilleurs ingénieurs du monde donner le meilleur d'eux-mêmes.

35. J'aurais aimé, aujourd'hui, pouvoir les remercier tous individuellement, remercier chacun d'entre eux. J'aurais voulu aussi remercier chacun des nombreux entrepreneurs qui, en collaboration avec les grandes organisations syndicales, ont, au jour le jour, fourni aux chantiers ouvriers et personnel de direction. Ce qui s'est accompli ici dans un court laps de temps est le fruit du travail d'équipe, bien organisé, de la main-d'œuvre et de l'industrie américaines. En adressant mes félicitations à la compagnie Fuller-Turner-Walsh-Slattey — l'entreprise générale qui s'est chargée de la construction de ces bâtiments — pour l'excellence de son travail, je comprends dans cet hommage chacun de ceux qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leur compétence, ni leur dévouement à la réalisation de la tâche. Je voudrais souligner le sentiment de gratitude que j'éprouve envers tous les ouvriers. Je suis sûr qu'ils ont souvent travaillé avec plus d'effort et plus d'ardeur parce que le fait d'enfoncer des rivets, de poser des pierres, de couler du ciment, d'attacher des câbles revêtait à leurs yeux, en l'occurrence, une importance et une signification particulières.

36. Il vous suffit de porter vos regards autour de vous pour constater que la municipalité de la ville de New-York, sous l'autorité de M. O'Dwyer, puis de M. Impellitteri, qui est aujourd'hui parmi nous, a veillé à l'exécution des travaux d'aménagement qu'elle avait spontanément offert d'entreprendre aux environs du Siège de l'Organisation. La reconstruction du Franklin D. Roosevelt Drive, entreprise en commun par la ville de New-York et par l'Organisation des Nations Unies, était achevée au début de cette année; la plupart des travaux, sur les autres voies, sont déjà fort avancés, grâce à l'activité de M. Robert Wagner Jr., Président du *borough* de Manhattan. La ville a tenu ses engagements envers les Nations Unies, alors que sa municipalité devait faire face à un très lourd programme de travaux publics et que l'augmentation des prix exigeait des crédits et des efforts supplémentaires.

37. C'est surtout à M. Robert Moses, coordonnateur des travaux publics de la ville de New-York, qu'il faut savoir gré de la coopération entre la ville et l'Organisation des Nations Unies. Son attention constante et sa collaboration enthousiaste nous ont été d'un grand secours. L'amicale hospitalité que la ville de New-York nous avait offerte, d'abord à Hunter College, puis à Lake Success et à Flushing Meadow, ne s'est pas démentie. Je tiens à en dire ma reconnaissance.

38. Nos bâtiments sont enrichis de nombreux présents offerts par un grand nombre d'Etats Membres. En exprimant sa gratitude, M. Austin en a mentionné quelques-uns. Je suis certain que, lorsque tout sera terminé, nous posséderons au Siège, tant dans les bâtiments que dans les jardins qui l'entourent, une parcelle de la culture de tous les Etats Membres. Et c'est fort bien ainsi.

39. Les trois salles de conseil sont déjà décorées et meublées grâce aux dons du Danemark, de la Norvège et de la Suède. Ce sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui ont offert les boiseries des bureaux du Président de l'Assemblée et du hall d'entrée des délégués. Le Royaume-Uni a offert les boiseries et le mobilier d'une salle de commission. La Belgique a offert une tapisserie de Peter Colfs, qui décore l'entrée sud. Le Canada a offert les portes métalliques ornées de la principale entrée nord. Le Brésil a l'intention d'offrir des peintures murales du grand peintre brésilien Candido Portinari, destinées au hall d'entrée sud. La Yougoslavie a offert une œuvre importante du célèbre sculpteur Anton Augustincic, qui sera placée au nord du bâtiment, à l'extérieur. La Grèce offre une statue classique pour les jardins. L'Equateur offre des moquettes pour l'étage des salles de commissions; l'Inde, la Turquie et l'Iran ont offert des tapis. Devant le bâtiment du Secrétariat est une fontaine offerte par les enfants des écoles des Etats-Unis. Les petits galets qui ornent le fond du bassin et que M. Austin vient de mentionner, ce sont les femmes et les enfants de Rhodes qui les ont ramassés et le Gouvernement hellénique qui les a offerts. La ville de New-York assume la plus grande part des frais d'installation de la barrière ornementale qui entourera notre domaine. Israël offre, pour orner les jardins, des pierres de Jérusalem. Les Pays-Bas ont fait savoir qu'ils feraient un don pour décorer la principale rampe d'accès devant le bâtiment de l'Assemblée. L'Union Sud-Africaine a l'intention d'offrir une sculpture. La Fondation Guggenheim de New-York a prêté les services du peintre dominicain

José Vela Zanetti, qui a commencé une peinture murale dans le couloir qui mène à la salle du Conseil de tutelle. Les deux peintures abstraites qui ornent la salle de l'Assemblée générale sont du grand artiste français Fernand Léger; nous en sommes redevables à un généreux donateur. Je suis certain qu'il nous viendra beaucoup d'autres présents. D'ailleurs, certains présents ne sont malheureusement pas visibles. J'allais oublier de mentionner un vieil et fidèle ami des Nations Unies, M. Thomas J. Watson. Il nous a fait cadeau du matériel le plus moderne pour équiper la tribune des orateurs et celle du Président. Sur la tribune des orateurs, il y a un voyant vert, un voyant jaune, un voyant rouge et une horloge; ainsi le Président pourra aisément limiter la durée de tous les discours si l'Assemblée générale le désire. Je remercie M. Watson de son précieux cadeau.

40. Tout cela rehausse la beauté et la dignité du Siège, qui est déjà connu dans le monde entier, non seulement pour sa haute fonction, mais aussi comme un chef-d'œuvre international d'architecture; par sa simplicité, sa grâce et la pureté de ses lignes, cet atelier de la paix attire déjà les visiteurs du monde entier. Beaucoup d'embellissements sont encore à venir: aménagement des jardins, ameublement et décoration des bâtiments. Mais il faut déjà nous réjouir de voir notre Siège permanent enfin terminé, habité et à l'œuvre.

41. Il est bon que nous soyons à l'œuvre dans cette maison nouvelle et que nous ayons enfin — vous, représentants, et nous, Secrétariat — tous les outils d'un travail pleinement efficace. Vous en aurez besoin pour faire face aux énormes difficultés qui se présentent à vous, qu'elles soient politiques, sociales ou économiques. Il nous faut tous travailler de grand cœur et avec détermination, au moment où nous abordons cette septième session de l'Assemblée générale.

42. Nous entreprenons notre labeur dans un Siège construit pour durer des générations. Nous savons que nous nous sommes engagés sur un chemin long et ardu dans nos efforts pour éviter une troisième guerre mondiale et accroître les chances d'une paix durable. La session qui vient de s'ouvrir n'est qu'une étape, et une étape très difficile, d'un voyage qui prendra bien des années. Je ne sais pas ce que vous pourrez accomplir en neuf semaines, mais je puis vous assurer que le Secrétariat des Nations Unies et moi-même nous sommes à votre disposition et ferons tout notre possible pour vous aider à assurer le succès de la présente session dans notre nouveau Siège permanent.

43. En qualité de chef de votre Secrétariat, je vous souhaite la bienvenue au Siège permanent des Nations Unies pour la septième session de l'Assemblée générale.

#### Allocution de M. Luis Padilla Nervo, Président de la sixième session

44. Le PRESIDENT PROVISOIRE (*traduit de l'anglais*): Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier M. Impellitteri, Maire de New-York, des souhaits cordiaux de bienvenue qu'il nous a adressés. La collaboration précieuse que les autorités de la ville de New-York ont apportée à l'Organisation des Nations Unies pour faciliter ses travaux et mettre en valeur le Siège permanent est une manifestation sincère du large esprit internationaliste qui caractérise cette grande ville, et nous devons lui en savoir sincère-

ment gré. L'Assemblée générale doit aussi à bon droit remercier les membres du Comité consultatif du Siège, dont les conseils et les décisions importantes auront orienté la conception des plans et la construction des bâtiments. Il convient également de remercier M. Trygve Lie, Secrétaire général de l'Organisation, de son aide sûre et constante qui a tellement contribué au succès de cette entreprise unique, ainsi qu'à l'équipe des architectes, des techniciens et des ouvriers de toutes catégories qui ont pris part, chacun dans leur spécialité, à la construction des bâtiments qui doivent constituer le grand monument de la paix.

45. (*Traduit de l'espagnol*) L'Assemblée des Nations Unies ouvre sa septième session à un moment où les motifs de souci et d'angoisse sont encore les traits dominants de la situation internationale.

46. L'Assemblée générale se réunit pour la première fois dans ce bâtiment magnifique qui sera désormais son Siège. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que cet événement prenne une valeur symbolique et que l'inauguration de notre demeure soit le signe de notre dessein de rester unis, que nos vues s'accordent ou diffèrent, grâce à un idéal commun.

47. Au cours de l'année écoulée, les progrès ont été médiocres. En ce qui concerne le progrès social et économique, l'utilité indéniable de l'Organisation s'est affirmée. C'est dans la mesure où l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de ses organes principaux et des institutions spécialisées, maintient la solidarité des peuples et des pays en vue d'améliorer les conditions d'existence de l'humanité, que le monde conserve l'espoir qu'il a placé dans l'Organisation des Nations Unies.

48. Une organisation qui peut quotidiennement, comme la nôtre, étendre son action bienfaitrice aux quatre coins du monde, répand les semences d'une paix que le bien-être et la sagesse des hommes feront fatalement croître et s'épanouir. C'est grâce aux espoirs de nos peuples que nous pouvons aujourd'hui nous réunir une nouvelle fois et aborder nos tâches avec enthousiasme avec la conviction que, par un effort patient et opiniâtre, nous pourrions finalement réaliser les buts et principes de la Charte.

49. En ce qui concerne les résultats acquis dans le domaine politique, le bilan de cette année n'est pas encourageant. La crainte d'une nouvelle guerre domine tout, et, dans l'atmosphère ainsi créée, rares sont ceux qui, sans craindre que l'on doute de la sincérité de leurs sentiments, osent parler de rapprochement et de conciliation. C'est pourquoi il est plus urgent d'affirmer que la mission qui nous est dévolue — et plus particulièrement à nous, représentants des nations petites et moyennes — est une mission de conciliation, que nous devons insister pour remplir sur-le-champ, avant qu'il ne soit trop tard.

50. Pour qu'elle puisse exister, il faut que l'Organisation des Nations Unies remplisse une condition essentielle: harmoniser les divergences et grouper les efforts des peuples en vue d'atteindre des buts universels; sinon les Etats actuellement Membres de l'Organisation risquent de se disperser irrémédiablement ou de se grouper en ne tenant compte que de leurs intérêts nationaux ou des nécessités du moment.

51. Toutes les grandes questions encore pendantes ou bien se sont aggravées de façon alarmante ou bien se sont trouvées, sans espoir de solution immédiate, transformées en d'obscurs labyrinthes. Après les négociations les plus longues et les plus patientes que l'Histoire ait jamais connues, la parole, dans la question de Corée, est de nouveau au canon. La Commission du désarmement n'a pas avancé dans sa tâche. La solution des problèmes que posent l'unification de l'Allemagne et le traité de paix avec l'Autriche est pratiquement ajournée. Tout paraît devenu vain et, où que nous portions nos regards, nous ne trouvons, dans ce sombre tableau, que le pessimisme et l'indifférence.

52. Il y a deux ans, avant les événements de Corée, on pouvait encore croire que la paix — si l'on peut appeler paix l'état de choses qui existe depuis 1945 — était trop jeune, si l'on songeait au temps qu'avait duré la guerre, et l'on pouvait espérer que, finalement, le temps contribuerait à fortifier un monde encore chancelant qui venait à peine de retrouver la paix après une catastrophe épouvantable. Aujourd'hui, nous devons nous demander: le divorce des grandes Puissances unies pendant la deuxième guerre mondiale risque-t-il de devenir définitif et irrémédiable? Est-il encore possible de construire solidement, à l'heure actuelle, sur les malheurs que cette désunion a causés?

53. Après les sept années d'existence des Nations Unies, nous devons reconnaître en toute objectivité que, loin d'avoir atteint nos buts fondamentaux, nous nous trouvons devant une situation telle que les perspectives de paix apparaissent de plus en plus lointaines et que le monde, en proie aux alarmes et aux craintes, continue à perdre chaque jour — comme il le fait depuis sept ans — ses meilleures chances de progrès, de progrès matériel et spirituel. On ne peut contempler ce tableau sans douleur. On ne peut non plus s'empêcher de songer que lorsqu'il faudra rendre des comptes, quand le monde demandera le nom de ceux qui l'ont mené là, personne ne pourra rien invoquer pour se justifier parce que rien n'existe, sauf la liberté, qui vaille une heure du bien-être, de la prospérité de millions d'êtres humains.

54. Par bonheur, l'Organisation des Nations Unies a pu contenir quelques-uns des facteurs adverses en appliquant des mesures qui indiquent clairement son désir de redresser les erreurs ou les imperfections du début. Dans cet esprit, elle a mis sur pied, à côté du système de sécurité collective prévu par la Charte, un système subsidiaire qui pourra fonctionner, soit sous l'autorité du Conseil de sécurité — organe qui, faute de certains éléments indispensables, ne peut encore déclencher une action coercitive — soit sous l'autorité de l'Assemblée générale, qui est appelée à agir à sa place lorsque le Conseil de sécurité se trouve dans l'incapacité de prendre une décision.

55. La Commission chargée des mesures collectives a achevé cette année, sous ses aspects essentiels, l'étude des méthodes et procédures que l'Organisation des Nations Unies peut appliquer en cas d'agression, conformément au programme indiqué dans la résolution [377 (V)] intitulée: "L'union pour le maintien de la paix". Nombreux sont les Etats Membres qui craignent que le système ne se montre moins efficace qu'il ne serait à souhaiter dans le cas d'une agression commise par une des grandes Puissances, ce que le système original établi par la Charte ne prévoyait pas. Toute-

fois, nous ne devons pas nous en préoccuper outre mesure. L'efficacité d'un système de sécurité, quel qu'il soit, ne dépend pas tant de sa perfection théorique que des facteurs psychologiques qui déterminent et maintiennent la solidarité entre les Etats.

56. Il se peut que la plus grande force de l'Organisation des Nations Unies réside dans le fait que l'immense majorité de ses Membres adhèrent aux principes de la Charte avec une fidélité inaltérable et que chacun d'entre eux soit profondément attaché à sa liberté et à son indépendance. C'est pourquoi nous sommes absolument persuadés qu'au moment de l'épreuve, chacun d'eux défendrait ses convictions et ses idéaux avec toute l'énergie dont il serait capable.

57. Certains autres observent, avec une appréhension d'une nature quelque peu différente, le sens dans lequel évolue l'Organisation des Nations Unies, notamment en matière de sécurité collective. Cette appréhension se manifeste surtout dans le domaine juridique et elle gravite autour d'une question fondamentale, celle de savoir si l'on ne subordonne pas le principe de l'organisation internationale à une politique d'équilibre entre les forces des grandes Puissances et si, en conséquence, nous n'avons pas reculé, en théorie tout au moins, pour nous rapprocher d'une conception de la sécurité qui s'est montrée à maintes reprises, au cours de l'histoire, incapable d'empêcher la guerre. A cet égard, nous devons admettre que ce sont les événements qui ont précipité cette évolution. Devant les graves dangers qui nous menacent, l'Organisation des Nations Unies eût été sans excuses si, au lieu de se préparer à une crise éventuelle, elle s'était retranchée dans l'inaction. Cependant, le moment est venu où nous devons consacrer toute notre attention à la solution de ces problèmes et adopter, en temps opportun, un système permanent de sécurité collective assorti de mesures de coercition qui, sous tous leurs aspects — qu'il s'agisse de décisions politiques ou de direction des opérations militaires — se fondent sur le principe de la responsabilité égale de tous les Etats Membres.

58. Afin de se conformer aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies, il faudrait, dans un système pareil, prendre avant tout les dispositions nécessaires pour empêcher absolument la guerre — but que l'on comptait atteindre en appliquant le principe de l'unanimité des grandes Puissances — et ensuite seulement, les dispositions nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

59. Un système de sécurité collective ne saurait être parfait tant qu'il se limite aux méthodes et aux procédures applicables en cas d'agression. Les formules de règlement pacifique doivent nécessairement faire partie de tout système de sécurité complet qui viserait à résoudre des conflits plutôt qu'à punir les violateurs; le fait que la Commission chargée des mesures collectives a déjà posé les bases d'un tel système montre combien il serait opportun de charger un groupe analogue d'étudier les méthodes et les procédures que l'Organisation des Nations Unies pourrait proposer aux Etats Membres pour les aider à trouver une solution pacifique à leurs différends.

60. Entre la sixième session de l'Assemblée générale et celle qui s'ouvre aujourd'hui, on relève d'autres réalisations encourageantes. Je veux parler avant tout des résolutions que la Commission des droits de l'homme a adoptées au sujet du droit des peuples et des pays à

disposer d'eux-mêmes<sup>1</sup>. Je sais bien que ces résolutions ne manqueront pas de soulever des controverses. Cependant, je suis convaincu que le débat auquel elles donneront lieu ne sera pas stérile et qu'au contraire, il sera possible de trouver les termes les plus simples pour fixer la portée d'un principe qui, du seul fait qu'il a été formulé dans la Charte, est devenu l'un des fondements de l'Organisation des Nations Unies.

61. Nul ne saurait mettre en doute la valeur fondamentale de ce principe. Il constitue la base des droits de l'homme qui, sans lui, seraient dépourvus de toute signification et de toute réalité. Le respect dû par tous à ce principe permettra d'assurer d'autant plus facilement l'indépendance des peuples et des pays qui ne jouissent pas de ce bien suprême; il favorisera au plus haut point l'amitié et la paix entre les nations.

62. S'il peut y avoir de fortes divergences de vues au sujet des textes mêmes que la Commission des droits de l'homme a élaborés, il nous faut reconnaître qu'au point de vue du fond, ces textes représentent un progrès dans l'étude de ce problème d'importance capitale; on ne peut accueillir ces textes qu'avec satisfaction.

63. Je tiens à mentionner les travaux, eux aussi particulièrement satisfaisants, que le Conseil économique et social a accomplis à sa quatorzième session et, avant tout, l'étude qu'il a consacrée au développement économique des pays insuffisamment développés. Je ne sais si, au milieu de nos préoccupations les plus urgentes, nous nous rendons bien compte de l'importance extraordinaire des attributions que la Charte a conférées au Conseil économique et social. Le Conseil même, sans doute conscient de la limitation actuelle de ses moyens, n'est pas encore parvenu à remplir complètement sa mission ni à exercer ses attributions avec toute son autorité et tout son prestige. Il faut changer radicalement cet état de choses, car c'est par l'entremise du Conseil économique et social que l'Organisation des Nations Unies pourra le mieux faire régner une paix harmonieuse dans le monde.

64. Enfin, parmi toutes les tâches qui ont été confiées au Conseil économique et social, c'est le développement économique des pays insuffisamment développés qui est la plus importante. En vérité, il s'agit d'un problème si vaste qu'on pourrait l'identifier avec la mission même du Conseil. L'assistance technique en vue du développement économique a pris pendant l'année une ampleur qui autorise de vifs espoirs en ce qui concerne son utilité, notamment dans les pays où le développement industriel est nul ou presque nul et où les méthodes agricoles sont rudimentaires. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que l'assistance technique n'est qu'une mesure préliminaire au développement économique et que les pays bénéficiaires ne pourront la mettre à profit que si elle s'accompagne d'un développement parallèle correspondant des possibilités de financement nationales et internationales.

65. C'est ce qui explique l'intérêt exceptionnel que présente une décision récente du Conseil économique et social<sup>2</sup>, en vertu de laquelle on étudiera la possibilité de créer une société financière internationale qui fournira des crédits et des prêts à long terme pour l'exécution de travaux non rentables dans les pays insuffisamment développés.

<sup>1</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, quatorzième session, Supplément No 4.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, Supplément No 1, résolution 416 (XIV).

66. Il est incontestable que le salut du monde dépend de l'aide que l'on pourra fournir à ces pays en vue d'améliorer plus rapidement leur agriculture et leur industrie. Le développement des activités économiques internationales qui en résultera ne peut qu'être avantageux pour tous, riches ou pauvres; et, si d'assez nombreux pays peuvent connaître les avantages de la stabilité économique, la solidarité internationale n'en pourra être que renforcée. Ce sont les conditions de misère, d'insalubrité et d'ignorance dans lesquelles vivent la plupart des pays libres — c'est-à-dire, en dernière analyse, leur faiblesse profonde — qui les rend vulnérables; la possession d'engins de guerre modernes ne peut ni remédier à cette situation ni la dissimuler.

67. La question de Corée vient maintenant devant l'Assemblée générale qui s'était abstenue de s'en saisir — peut-être au prix de certaines conséquences peu souhaitables — tant que les pourparlers de Panmunjom semblaient pouvoir aboutir à une conclusion satisfaisante. Devant l'évolution de la situation, le monde entier attend avec une vive préoccupation depuis que ces pourparlers ont abouti à une impasse au sujet de la question des prisonniers de guerre qui restait, du moins en apparence, le seul point à résoudre. La reprise active des hostilités au cours des derniers mois et l'ajournement *sine die* des pourparlers relatifs à la conclusion d'un armistice ont contribué à accroître les inquiétudes et les craintes.

68. Il n'est pas facile de porter un jugement sur cette question. Tous les Etats Membres ne possèdent pas les éléments nécessaires pour en évaluer avec certitude tous les aspects. Néanmoins, un fait paraît indiscutable: s'il est exact que la conclusion de l'armistice ne tenait qu'à la solution de la question des prisonniers de guerre, il conviendrait d'étudier s'il ne serait pas encore possible de résoudre cette question ou d'aboutir sous une autre forme à un armistice honorable. Après avoir réussi à empêcher l'agression d'atteindre son but, les Nations Unies devraient faire porter tous leurs efforts sur la nécessité d'éviter toute nouvelle destruction de biens et toutes nouvelles pertes de vies humaines.

69. Le principe suivant lequel les prisonniers de guerre ne doivent pas être rapatriés contre leur gré est un principe raisonnable et progressiste, qui ne fait que consacrer la juste suprématie des droits de l'homme sur les normes conventionnelles et les pratiques suivies jusqu'ici en la matière. En fait, on ne conçoit pas que ce principe ne soit pas à l'honneur de ceux qui le soutiennent, ni que les deux parties ne puissent se mettre d'accord sur ce point, si ce n'est pour des raisons étrangères à l'essence même du principe. Le principe suivant lequel les prisonniers de guerre ne doivent pas être rapatriés contre leur gré, joint à une formule qui dissipe toute espèce de doute sur la possibilité d'employer des prisonniers de guerre à des fins contraires aux intérêts de leur pays d'origine, devrait préparer la conclusion d'un armistice ou fournir la preuve qu'à aucun moment, on n'avait l'intention d'en conclure.

70. Le Mexique a présenté un plan en vertu duquel les prisonniers non rapatriés pourraient travailler dans les territoires des Etats Membres des Nations Unies qui sont disposés à leur donner asile provisoirement. Il est possible que d'autres pays aient déjà conçu ou puissent concevoir des formules préférables. Quoi qu'il en soit, il est du devoir impératif de tous de faire un

nouvel effort et de continuer à étudier le problème pour que la guerre de Corée prenne fin.

71. J'ai pensé qu'il était de mon devoir de vous exposer, comme l'ont fait mes prédécesseurs, l'évolution de la situation internationale depuis la dernière session de l'Assemblée générale. Je me proposais d'appeler votre attention sur les principaux problèmes qui se posent à nous en ce moment parce que j'ai la conviction que les Nations Unies peuvent encore faire régner la paix.

72. Toutes nos difficultés procèdent de la division du monde en deux parties: d'une part, les démocraties classiques; de l'autre, les démocraties populaires. Les effets de cette division se font sentir partout dans le monde. Nous les rencontrons dans chacun de nos pays et ils retardent constamment le progrès des Nations Unies. Ils ont rendu difficile la tâche des gouvernements, ils ont rendu impossible l'accord international et, ce qui est pire, ils ont causé un tort physique et moral immense à l'homme moyen, en lui imposant des sacrifices indicibles et en lui infligeant toutes les tortures du désespoir et de la crainte. Un tel état de choses ne peut se prolonger longtemps. L'humanité ne le tolérerait pas. Et les Nations Unies doivent rechercher activement les moyens d'y mettre fin immédiatement si elles veulent échapper à une dispersion dramatique qui menace les fondements mêmes de l'Organisation.

73. Il faut que nous tentions encore de retrouver l'esprit qui a présidé à la naissance de l'Organisation des Nations Unies. La Charte a été rédigée non point pour consacrer les discordes d'une communauté divisée, mais pour diriger la marche d'une communauté unie vers les buts les plus élevés du progrès.

74. Si le monde capitaliste et le monde communiste pouvaient se convaincre réciproquement d'une seule chose — qu'aucun d'eux ne médite la destruction de l'autre — l'appréhension qui les divise serait dissipée et ainsi se trouverait réalisée l'unique condition vraiment indispensable pour l'unification des deux mondes au service des intérêts supérieurs de l'espèce humaine, qui sont infiniment plus élevés qu'une doctrine politique, économique ou sociale, quelle qu'elle soit.

75. Il doit exister une formule qui permette de parvenir à ce résultat. Il a toujours existé des moyens pour atteindre une fin quand il a existé la volonté de l'atteindre. Si cette volonté n'existe pas et si l'un des deux mondes — ou chacun d'eux — plaçant les objectifs de sa politique nationale au-dessus des buts et des principes des Nations Unies, pense qu'il ne lui est pas possible d'atteindre ces objectifs sans anéantir ou dissoudre l'autre monde, alors il faudra reconnaître que la notion même de la communauté universelle a fait faillite. L'immense conflagration qui s'ensuivrait signifierait l'abandon le plus complet de nos buts.

76. Au contraire, si les Nations Unies réussissaient à résoudre ce problème vital, elles auraient rempli la mission de paix qu'elles ont assumée comme un devoir sacré devant la désolation et les ruines de la deuxième guerre mondiale.

### Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

[Point 3 de l'ordre du jour]

77. Le PRESIDENT PROVISOIRE (*traduit de l'espagnol*): L'Assemblée doit maintenant nommer la Commission de vérification des pouvoirs. Aux termes



de l'article 28 de notre règlement intérieur, la commission comprend neuf membres, nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Président. Conformément à cette disposition, je propose à l'Assemblée que la Commission de vérification des pouvoirs se compose des États Membres suivants: Belgique, Birmanie, États-Unis d'Amérique, Liban, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Il en est ainsi décidé.*

### Election du Président

[Point 4 de l'ordre du jour]

78. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*traduit de l'espagnol*): Le point suivant de l'ordre du jour est l'élection du Président de la septième session de l'Assemblée générale. Aux termes de l'article 92 du règlement intérieur, toutes les élections ont lieu au scrutin secret et il ne sera pas fait de présentation de candidatures. Nous allons par conséquent passer immédiate-

ment au vote. Chaque délégation inscrira sur le bulletin le nom de la personne pour laquelle elle veut voter.

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

*A la demande du Président provisoire, M. Muñoz (Argentine) et M. Barrington (Birmanie) assument les fonctions de scrutateurs.*

Nombre de bulletins déposés:	60
Nombre d'abstentions:	5
Nombre de bulletins nuls:	0
Nombre de bulletins valables:	60
Majorité requise:	28

*Nombre de voix obtenues:*

M. Pearson (Canada) .....	51
Mme Pandit (Inde) .....	4

*Ayant obtenu la majorité requise des suffrages des Membres présents et votants, M. Pearson (Canada) est élu Président de la septième session de l'Assemblée générale.*

*La séance est levée à 12 h. 40.*